

en est un ou deux qui se sont employés à la mettre en circulation.

Qu'est-ce que mes désirs ou mes souhaits peuvent bien avoir à faire, je vous le demande, dans les circonstances, ou même les désirs ou les souhaits de mon très honorable ami, ceux de n'importe quel membre de cette Chambre, qu'il siège d'un côté ou de l'autre.

Il ne s'agit pas de savoir si on le souhaite ou le désire; c'est une question de droit et de devoir; le droit du peuple au gouvernement autonome, et le droit de leurs représentants au parlement de se montrer exigeants dans la défense de ce droit, chaque fois qu'il peut sembler qu'on y porte atteinte. C'est la base de toutes nos libertés, et la seule sûre défense que nous ayons contre l'arbitraire et les tendances révolutionnaires en matière de gouvernement.

Mon très hon. ami nous dit qu'il a parcouru tout le pays, et qu'il n'a pas constaté qu'on demandait des élections générales. Je puis lui dire que, moi aussi, j'ai traversé le Dominion de l'Atlantique au Pacifique, et que partout où j'ai été c'était là la grande demande qu'on me faisait.

Mais s'il n'a pas entendu parler de cela, il a vu ce qu'on en pensait dans le record des élections partielles qui ont été tenues depuis la fin de la guerre. Ces élections font foi d'une opinion publique écrasante contre le Gouvernement.

Alors que des élections générales nous sont refusées, les élections partielles témoignent d'une opinion publique écrasante contre le Gouvernement. Le record du Gouvernement dans ces élections ne montre la plupart du temps que des défaites, soit qu'il pût s'agir d'énormes majorités supprimées, ou d'énormes majorités enregistrées contre le Gouvernement. Depuis la signature de l'armistice, il y a eu en tout seize élections partielles. Ces élections se divisent en trois groupes: celles des honorables membres de la droite qui siègent dans le cabinet; celles tenues dans les circonscriptions remportées par les libéraux en 1917; et celles tenues dans les circonscriptions remportées par le Gouvernement unioniste en 1917.

Considérons tout d'abord les élections partielles où les ministres étaient en cause. Nous savons tous que des circonscriptions électorales voient toujours normalement d'un bon œil l'élection d'un des leurs comme ministre de la couronne. Pour défaire un ministre, il faut un très fort courant d'indignation populaire, et d'habitude ces élections se font toujours par acclamation. C'est ce qui a eu lieu pour mon honorable

ami le ministre des Finances. Le pays a parfaitement reconnu que l'élection d'un ministre des Finances était une chose de la plus grande importance pour un pays et que ce ministre devait être libéré le plus possible de tout embarras dans l'exécution de ses devoirs. C'est pourquoi on permit à mon honorable ami de Kingston de prendre son siège sans opposition. Ce ne fut pas la même chose, cependant, pour les autres honorables ministres. En ce qui concerne mon honorable ami le ministre de l'Agriculture, sa majorité comme ministre a été réduite, dans la ville de Vancouver, de 8,761 votes qu'il avait obtenus quand il s'était présenté comme simple député à 2,134 alors qu'il avait pour lui tout le prestige d'un ministre. En ce qui concerne l'honorable ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, ainsi que mes honorables amis le savent fort bien, on ne lui fit de l'opposition qu'au dernier moment, et beaucoup de choses ont été dites et promises par mon honorable ami et plusieurs autres pour encourager les électeurs de cette circonscription durant cette campagne. Sa majorité s'est trouvée réduite, dans la ville de Saint-Jean, et dans les comtés de Saint-Jean et Albert, de 7,917 votes quand il s'était présenté comme simple député, à 4,155 votes quand il fut élu comme ministre de la couronne. En ce qui regarde le ministre actuel des Travaux publics, dans le comté de Colchester, il fut élu par acclamation comme simple député en 1917; mais lors de son élection partielle, et bien qu'il se fût présenté comme membre de la présente administration, on lui fit une forte opposition.

N'oublions pas que, dans toutes ces élections ministérielles, le Gouvernement avait le choix des circonscriptions et de l'ouverture du scrutin dans chacune d'elles. Ces messieurs ont pris bien soin de choisir celles qui leur semblaient être des châteaux forts dans leurs provinces respectives. Dans ces élections, ils n'ont fait que garder des sièges qu'ils possédaient auparavant.

Venons-en maintenant aux élections du second groupe. Qu'y voyons-nous? Pour ce qui est des circonscriptions remportées par les libéraux en 1917, pas une seule n'a été perdue.

Il y a eu le comté de Prince, I.P.-E., qui fut contesté aux élections générales. L'élection partielle en ce comté fut gagnée par acclamation. Dans Québec-Est une élection fut contestée en 1917, mais le Gouvernement n'osa pas mettre en ligne un candidat contre mon honorable ami M. Lapointe. Dans Kamouraska, où il y avait eu une élection en 1917, mon honorable ami